

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

PROCEDE D'EVALUATION PREALABLE A VOTRE FORMATION A LA CONDUITE DE LA SECURITE ROUTIERE

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de 60 minutes va être réalisée.

1. PARCOURS DE FORMATION

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition indicative des heures de théorie et de pratique, acceptée, datée et signée par le formateur, l'élève et les parents pour les élèves mineurs.

Cette proposition sera chiffrée par le secrétariat sous forme d'un devis qui vous sera soumis pour accord avant de conclure le contrat de formation et d'établir la facture.

2. ITEM EVALUES

Cette évaluation portera sur :

- L'acuité visuelle de l'élève
- Les motivations
- L'expérience de la conduite
- La connaissance du véhicule
- Les attitudes par rapport à la sécurité
- Les habilités de base
- La compréhension et la mémoire
- La perception, le sens de l'orientation
- L'émotivité

3. MOYEN UTILISE

Cette évaluation sera réalisée en véhicule à l'aide d'un document spécifique « Fiche pour l'évaluation de départ »

LIVRET D'APPRENTISSAGE

Le livret est, avec votre demande de permis de conduire, le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- Les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée
- Les compétences que votre formateur peut valider

Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir « où vous en êtes » mais aussi et surtout « où vous allez ». Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

PROGRAMME DE FORMATION

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile ou un deux-roues et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

EVALUATION DES PROGRES

Afin de disposer de repères, **4 grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences.**

Les compétences détaillent les savoirs **comportementaux, techniques et environnementaux** dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chacun des 30 objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- le déroulement des différentes formules de conduite accompagnée ;
- les différentes attestations :
 - attestation de fin de formation initiale
 - autorisation de conduire en conduite supervisée
 - attestation de fin de conduite accompagnée
- les relevés de parcours ;
- les comptes rendus de chaque rendez-vous pédagogique.

EXAMEN THEORIQUE

L'auto-école se charge de l'inscription à l'examen théorique organisé par les organismes habilités. Un enseignant de la conduite vous prendra en charge depuis votre auto-école jusqu'au lieu de l'examen et vous ramènera après l'épreuve.

Vous devez impérativement être présent 20 mn avant le début de l'épreuve, vous munir de votre carte d'identité valide ou périmée depuis moins de 2 ans. L'enseignant de la conduite vous remettra votre convocation individuelle et un code personnel.

L'organisme vous fournit une tablette individuelle et un casque d'écoute. L'épreuve dure environ 30 minutes. Pour chacune des 40 questions, vous devrez choisir parmi plusieurs propositions, la ou les bonnes affirmations. Pour chaque question, après la lecture des propositions, vous disposez de 20 secondes pour répondre et éventuellement corriger votre sélection. Un compte à rebours vous permet d'estimer le temps restant avant le passage à la question suivante.

Les situations de conduite proposées sont soit des images fixes, soit de courtes vidéos selon 10 thèmes :

- La circulation routière (panneaux, intersections, circuler, croiser et dépasser, stationner ou s'arrêter)
- Le conducteur (conduire, défaillances du conducteur)
- La route (nuit et intempéries, autoroutes, zones dangereuses)
- Les autres usagers (partage de la route)
- Les notions diverses (documents administratifs, chargement des passagers, infractions)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (s'installer au poste de conduite)
- La mécanique et les équipements (entretien et dépannage)
- La sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (éco-mobilité et éco-conduite)

Un pictogramme signalera le début d'une vidéo, la vidéo ne peut pas être visualisée une seconde fois. Vous devez obtenir un score de 35 sur 40 (soit 5 fautes au maximum) pour avoir l'examen. L'auto-école vous informera du résultat qu'elle aura reçu par voie électronique le jour même et au maximum 48h après l'examen.

Après obtention du code, vous devez, dans un délai maximum de 5 ans à partir de la date d'obtention, passer l'examen pratique de conduite. Durant ces 5 ans, vous avez droit à 5 présentations maximum pour réussir l'épreuve pratique.

Le bénéfice du code reste acquis en cas de changement, soit de filière de formation, soit de catégorie du permis de conduire

EXAMEN PRATIQUE

Un enseignant de la conduite vous prendra en charge depuis votre auto-école jusqu'au lieu de l'examen, sera présent dans le véhicule durant l'épreuve et vous ramènera après l'épreuve.

Vous devez impérativement vous munir de votre carte d'identité valide ou périmée depuis moins de 2 ans.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et / ou autoroutier
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- réaliser une manoeuvre (marche arrière, épi, créneau ou rangement en bataille)
- réaliser un arrêt de précision
- répondre à deux questions soit sur l'intérieur ou l'extérieur du véhicule et une question portant sur les premiers secours
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie et de prudence envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Niveau d'appréciation

E : erreur éliminatoire

0 : la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée

2 : la compétence est acquise et a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualités variables.

3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Les aptitudes concernant l'autonomie et la prise de conscience des risques rapportent 3 points au maximum.

La courtoisie au volant et la conduite économique sont notés sur 1 point chacune.

20 points minimum sur 31 possibles.